Demande de remboursement

Prénom NOM: Assie Quanda

@Télégram : assia ouo

NPA, Localité*: 1024, £ cublem

IBAN*: CH3 1 0024 3243 2240 8440 D

Date de la demande : 0 2 / 0 5 / 2 0 2 3

Pôle d'activité: Meublice

Motif: Payement TWINT

à vendellis particulier de Meuble,

Montant (CHF): 130 CHP

Signature:

ensemble pour une écologie solidaire

^{*} Si ce n'est pas votre première demande, ces champs ne sont pas obligatoires. <3



Meubléco - Paiement TWINT à vendeurs particuliers de meubles

Afin de garantir la qualité de ses activités, l'association Unipoly permet à ses membres de faire des dépenses en espèces au nom de l'association. Le montant est alors préparé sous forme d'enveloppe ou de fond de caisse et la différence des montants initiaux et finaux est alors justifiée par diverses pièces justificatives qui doivent être fournies à la trésorerie générale de l'association. Ces pièces justificatives doivent prouver que les dépenses ont bien été engagées afin d'aider l'association dans son but.

Le document présent témoigne d'une irrégularité dans les pièces justificatives présentées pour les dépenses engagées sous le nom « Meubléco - Paiement TWINT à vendeurs particuliers de meubles ». Dans de tels cas, et en l'absence de directives précises sur les mesures à prendre, le présent formulaire sert de confirmation quant à la nature et le but des dépenses engagées sous le nom « Meubléco - Paiement TWINT à vendeurs particuliers de meubles ».

Par leur signature du document présent, Assia Ouanaya membre d'Unipoly association pour laquelle lesdites dépenses ont été engagées, et Clara Tavernier, secrétaire général·e de l'association Unipoly, confirment que les dépenses engagées sous le nom « Meubléco - Paiement TWINT à vendeurs particuliers de meubles » l'ont été dans le but de servir l'association et de ce fait doivent être sujettes à un remboursement.

Descriptif des objets présents dans l'ensemble des pièces justificatives pour la dépense:

- 1. Achat de meubles à des particuliers
 - (a) Pour un total de 130 CHF
 - (b) Dépense engagée par Assia Ouanaya.

La trésorerie générale de l'association Unipoly reconnait ainsi devoir la somme de **130** CHF à Assia Ouanaya.

Le 06.05.2023 à Lausanne.

Le·la membre d'Unipoly

Assia Ouanaya:

Le·la secrétaire général·e d'Unipoly

Clara Tavernier: